

S.I.R.P. CHAMPROND-EN-PERCHET - BRUNELLES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 29 JUIN 2026

Réunion du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Champrond-en-Perchet / Brunelles du lundi 29 juin 2026 à dix-huit heures trente à la salle communale de Champrond-en-Perchet sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, Président.

Date de convocation : 22 juin 2026.

Nombre de délégués en exercice : 8

Membres présents (7) : CHEVÉE Jean-Claude, ABELARD Morgane, BOUILLY Delphine, DURAND Christelle, CHERAMY Emilie, HAUDRY Valérie, TRIVERIO Valérie, formant la majorité des membres en exercice.

Enseignants : GUILLON Thibaut, LACOSTE Laure.

Absent(s) : COURPOTIN Stéphane, excusé.

Mme BOUILLY Delphine a été élue secrétaire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 30/04/2026.
- Revalorisation des tarifs de la garderie année scolaire 2026-2027.
- Règlement intérieur du SIRP.
- Informations diverses.

Monsieur le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

1. Procès verbal du 30/04/2026

Le procès verbal de la réunion du 30/04/2026, transmis aux membres du Comité Syndical le 05/05/2026, ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical.

2. Revalorisation des tarifs de la garderie année scolaire 2026-2027

A compter du 1^{er} septembre 2026, sur proposition de Monsieur le Président le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, revalorise les tarifs de la garderie à l'école maternelle : l'accueil du matin sera payant de 7h30 à 8h45 à raison de 40 € par enfant et par année scolaire, et l'accueil du soir sera payant de 16h25 à 18h30 à raison de 50 € par enfant et par année scolaire.

3. Règlement intérieur du SIRP

L'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

S'agissant des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), l'article L.5211-1 du CGCT prévoit que pour l'application des articles L.2121-8 et suivants, ces établissements sont soumis aux règles applicables aux communes de 1000 habitants et plus.

Il en résulte que l'organe délibérant du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Champrond-en-Perchet et Brunelles doit être doté d'un règlement intérieur.

Une proposition de règlement intérieur a été adressée à chacun des membres : il est demandé que l'article 17 relatif au vote des délibérations soit ainsi complété : « en cas de partage, sauf le cas de scrutin secret, la voix du Président est prépondérante » (article L.121-12 du CGCT).

Sur proposition de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique des Ecoles de CHAMPROND-EN-PERCHET et ARCISSES, pour l'ancienne commune de BRUNELLES, tel que présenté et ainsi complété.

4. Informations diverses

Comme évoqué en conseil d'école, et compte-tenu d'une nouvelle inscription, le nombre d'élèves scolarisés dans le regroupement pédagogique à la rentrée prochaine serait de 73 : 36 élèves à Champrond et 37 élèves à Brunelles, soit une moyenne de 18 élèves par classe.

Il n'y a pas d'autres questions, Monsieur le Président lève la séance.

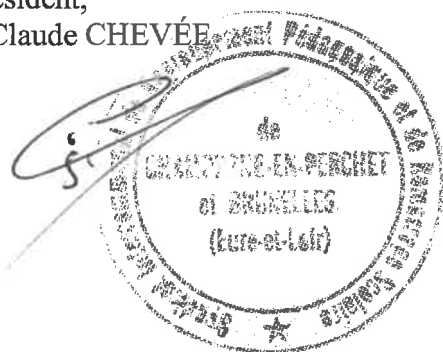
Procès verbal approuvé en séance du Comité Syndical du :

Le Président,

Jean-Claude CHEVÉE

La Secrétaire,

Delphine BOUILLY



LISTE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 29 JUIN 2026

Liste des délibérations du Comité Syndical du SIRP Champrond-en-Perchet - Brunelles, réuni le 29 juin 2026 à dix-huit heures trente à la salle communale de Champrond-en-Perchet sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, Président.

Date de convocation : 22 juin 2026.

Nombre de délégués en exercice : 8

Membres présents (7) : CHEVÉE Jean-Claude, ABELARD Morgane, BOUILLY Delphine, DURAND Christelle, CHERAMY Emilie, HAUDRY Valérie, TRIVERIO Valérie, formant la majorité des membres en exercice.

Enseignants : GUILLON Thibaut, LACOSTE Laure.

Absent(s) : COURPOTIN Stéphane, excusé.

Mme BOUILLY Delphine a été élue secrétaire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 30/04/2026.
- Revalorisation des tarifs de la garderie année scolaire 2026-2027.
- Règlement intérieur du SIRP.
- Informations diverses.

Monsieur le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

- REF. 2026/010
Participation des familles aux frais de garderie à compter du 01/09/2026.
Vote favorable à l'unanimité.
- REF. 2026/011
Approbation du règlement intérieur du SIRP.
Vote favorable à l'unanimité.